

LOI N° 2013-20 DU 11 OCTOBRE 2013

portant autorisation de ratification de l'accord de financement additionnel signé avec l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du Projet de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR).

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 10 octobre 2013 ;

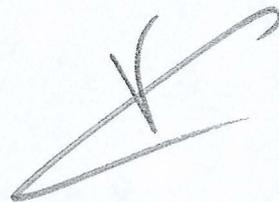
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de financement additionnel d'un montant de deux millions (2 000 000) de dollars des Etats-Unis (EU) soit environ un milliard (1 000 000 000) de francs CFA, signé le 17 avril 2013 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du Projet de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 11 octobre 2013,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-



Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de l'Environnement, Chargé de la
Gestion des Changements Climatiques, du
Reboisement et de la Protection des
Ressources Naturelles et Forestières,



Jean-Michel H. ABIMBOLA.-
(Ministre Intérimaire)



Jean-Michel H. ABIMBOLA.-
(Ministre Intérimaire)

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 – HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEF 4 MECGCCRPRNF. 4 AUTRES
MINISTERES 24- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3-
BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JO 1.- 

